

Face à la crise pandémique, plus que jamais : **La santé est un droit !**

La pandémie de Covid-19 engendre une crise dont la sortie ne nous engagera pas automatiquement dans la voie du progrès, pourtant seule en mesure d'apporter des solutions durables aux injustices qui déchirent la société.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut mettre la population en sécurité sociale et lui garantir l'accès à la santé, aux soins et à la protection sociale.

Cela nécessite d'agir en proximité des territoires et des habitants pour rendre effectif le droit à la santé.

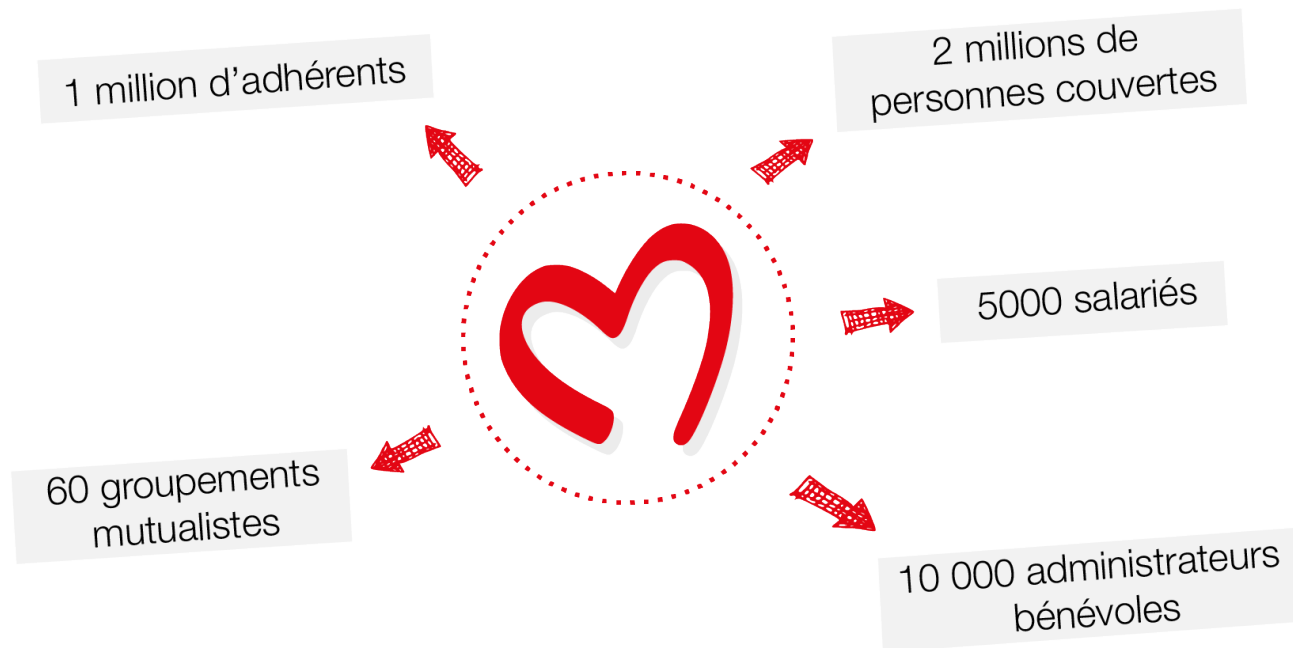
Les Mutuelles de France, actrices de santé de terrain, formulent donc une série de propositions territoriales pour l'accès à la santé et aux soins.

- 1. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.** Ils permettent de répondre à des problématiques géographiques et économiques de l'accès aux soins. Ce mode d'organisation de la médecine de premier recours répond aux besoins des patients d'un parcours coordonné facilité et d'un accès aux soins sans dépassement d'honoraires. Il engage également des pratiques professionnelles partagées, voulues par les nouvelles générations de médecins.
- 2. Renforcer les services publics et de proximité pour faire face aux défis relevant du champ de la santé.** L'accès à la santé représente un enjeu majeur pour une plus grande attractivité des territoires qui ne peut être dissocié de la problématique de l'installation de professionnels de santé de la présence d'une école, d'un bureau de poste ou d'une boulangerie. La question de l'accès aux services publics est un enjeu prioritaire pour assurer l'égalité entre les citoyens mais aussi pour renforcer les dynamiques des territoires et ainsi favoriser leur attractivité aussi bien pour les habitants que pour les professionnels de santé.

- 3. Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.** Les Mutuelles de France proposent que ce secteur échappe ainsi à toute pratique marchande qui fait primer le profit à la place de qualité de prise en charge et abusent des dépassements d'honoraires excluant ainsi par l'argent des pans entiers des populations. Il s'agira alors de renforcer les exigences sociales et de gestion démocratique des établissements médico-sociaux qui favorisent l'accès aux soins de tous par des pratiques conventionnées. Il sera nécessaire de garantir les financements pour assurer la qualité du service aux personnes et de bonnes conditions d'emploi aux agents.

- 4. Engager une démarche collective de prévention et d'éducation à la santé tout au long de la vie :** à l'école, à l'université, pendant la vie professionnelle et à l'âge de la retraite. La démarche doit s'adapter aux enjeux biologiques, psychologiques, sociaux et économiques à chaque âge de la vie et prendre en considération tous les risques, particulièrement ceux liés au travail, à la jeunesse et à l'environnement.

- 5. Renforcer la démocratie sanitaire au niveau régional** pour mieux assurer la prise en compte de l'avis de l'ensemble des acteurs concernés y compris des patients et usagers du système de santé. Il faut permettre l'intégration de tous aux processus de décisions concernant la protection sociale et le système de santé. Pour assurer l'implication la plus large, il faudra s'appuyer sur une pédagogie autour du fonctionnement de la Sécurité sociale et du système de santé, indispensable au renforcement de l'adhésion au système solidaire.



UN GRAND RÉSEAU DE SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES



106 centres polyvalents, dentaires, médicaux et infirmiers



118 centres optiques et d'audioprothèses



40 établissements et services médicaux-sociaux



4 hôpitaux, cliniques et HAD



2 pharmacies mutualistes

Retrouvez nos 42 propositions détaillées et augmentées sur www.lasanteestundroit.fr

Et l'actualité des Mutuelles de France sur www.mutuelles-de-france.f

Contactez la délégation de votre territoire à l'adresse suivante : xxxxx@xxxx.xx